

### **Présentation de l'APEH**

L'APEH est une association d'aide aux parents d'enfants handicapés. Michèle Dietrich en est sa fondatrice. Son rayon d'action se situe principalement en Alsace.

Le but de l'association est de faire reconnaître qu'autour des enfants malades, il y a aussi des personnes qui les accompagnent et qu'il est nécessaire de prendre en compte l'entourage de l'enfant et pas uniquement les besoins de l'enfant. La promotion de l'enfant faisant partie d'une famille, et non pas comme un individu isolé, est le projet de l'association.

Cette association connaît des difficultés budgétaires du fait qu'elle ne rentre dans aucune case pour un financement public. Le seul permanent va donc être licencié pour motif économique.

### **Type de partenariat**

- Intégrer les membres de cette association dans les processus de construction d'une aire de jeux adaptée aux besoins des enfants handicapés mais aussi aux personnes accompagnant ces jeunes (parents, amis, fratrie). En effet l'association est entrée en contact avec une PME (SATD) qui a choisi d'intégrer les réflexions de l'association à son processus de recherche et développement.

### **Mode opératoire**

- La **Maison de l'Emploi de la Formation et de l'Entreprise de Molsheim** (en partenariat avec Alsace Active, qui a créé en Alsace le premier observatoire sur les partenariats associations-entreprises) a mis en relation l'association avec l'entreprise constructrice d'aires de jeux. La relation a donc été initiée par un tiers acteur, faisant ainsi le lien entre l'association et l'entreprise. Alsace Active a aussi permis le rapprochement de ces deux mondes.
- Passé ce contact initial, l'association a travaillé directement avec l'entreprise. L'équipe en charge du développement de ce chantier au sein de l'entreprise a conduit des réunions de travail avec les membres de cette association.

### **Enjeux pour l'association**

- Aider à changer les représentations que l'on peut avoir sur le handicap, en incluant l'entourage des personnes en situation de handicap. L'association n'en tire rien en terme financier. Ce qui importe le plus pour l'association est le changement de regard vis-à-vis du handicap.

### **Enjeux pour l'entreprise**

- Rencontrer les destinataires finaux du produit. En effet cela permet au constructeur d'adapter de façon fine le produit qu'il livrera. Impliquer en amont les consommateurs aide l'entreprise dans l'adaptation de son offre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. C'est plus simple que de constituer un panel de consommateurs.

- Permettre à l'entreprise de diversifier une offre qui n'était pas suffisamment poussée pour répondre aux besoins de tous les utilisateurs.
- Donner d'autres pistes de déclinaison qui n'auraient peut-être pas vu le jour sans la rencontre de ces deux univers.
- Créer des liens avec d'autres réseaux sur son territoire (maillage local).

### **Plus value pour les bénéficiaires**

- Les parents bénévoles mobilisés autour de ce projet se sentent écoutés, valorisés. Ce projet est avant tout un « échange humain ». Cela apporte de la reconnaissance aux membres de l'association.
- Les parents, ainsi que leurs enfants, pourront bénéficier d'une structure de loisir parfaitement adaptée à leurs situations, ce qui n'était pas le cas auparavant.

### **Facteurs clefs de succès et enseignement**

- La co-construction induit une relation équilibrée. Il faut donc que chaque partie prenne ses responsabilités. Dans ce cas-là, les pouvoirs publics, responsables de la législation liée à ces aires de jeux ainsi qu'acheteur public, ne semblent pas prendre suffisamment leur part.
- Débat : est-ce à l'association de contribuer gracieusement à la R&D de l'entreprise ?
- La formalisation du partenariat (engagements réciproques, modalités de suivi de l'évaluation) semble indispensable pour limiter les risques d'instrumentalisation.
- L'association pourrait avoir un rôle de « caution » pour faire levier auprès de collectivités publiques.
- Il serait intéressant de former des acteurs externes à l'association, comme des fonctionnaires par exemple, afin d'aider à la prise en compte l'intérêt public. ■